

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DU RESEAU

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des utilisateurs du **lycée Les Savarières**

De son côté, ce dernier s'engage à filtrer les sites à caractère pornographique, raciste, sectaire, violent, etc.

Pour accéder au réseau, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

1. Principes à respecter

1.1 Conditions d'accès

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet nécessitera **un identifiant et un mot de passe confidentiels**.

Les ressources informatiques et les services Internet du lycée sont mis à disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture et de recherches d'informations liées au travail scolaire.

A ce titre, est **interdite** toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet à des fins commerciales, personnelles (forum, « tchat », téléchargement, ...), ou à des fins ludiques (jeux multimédia «en réseau», vidéos, musiques ou autres)

L'usage du courrier électronique pour les élèves n'est autorisé qu'avec l'accord et la présence d'un enseignant.

1.2 Utilisation loyale du réseau

Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel et les locaux informatiques, mis à sa disposition.

Il doit aussi :

- * S'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès (introduction de virus).

- * Veiller à ne pas saturer le réseau et les ressources (téléchargement, impression de gros documents...)

- * Signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

L'utilisateur **accepte un contrôle à posteriori** de son usage du réseau par l'autorité compétente.

1.3 Respect de la loi

1.3.1 Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers.

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement:

*L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation.

* Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux.

* Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

1.3.2 Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

1.3.3 Respect de l'ordre public

Le réseau du lycée ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

1.3.4 Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et s'engage particulièrement:

- A ne pas divulguer ses identifiants et code d'accès personnels ni utiliser ceux des autres.
- A ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur.
- A ne pas intercepter les communications entre tiers.

2. Sanctions encourues

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encoure d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès au réseau.

Par ailleurs il peut faire l'objet de poursuites pénales.

Ce document est à conserver par l'élève et sa famille